

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a signalé, il a posé cette question la première fois à la suite de la menace d'attentat à la bombe à l'aéroport d'Ottawa. Les circonstances entourant cette affaire étaient très particulières, mais elles ont sans nul doute attiré l'attention de mon collègue sur le problème plus vaste du terrorisme. Je voudrais parler des faits précis de cette affaire. Par la suite, on a interprété de travers les observations de l'auteur du faux attentat. Il n'a fait aucune remarque susceptible de faire l'objet de poursuites criminelles. La personne qui a mal interprété et communiqué la prétendue menace l'a fait en étant franchement convaincue, mais à tort, d'avoir entendu son premier interlocuteur dévoiler un plan d'attentat à la bombe sur un avion d'Air Canada. A la suite de cette confusion, même s'il n'y avait rien d'illégal et qu'aucune accusation ne pouvait être portée, mon collègue a signalé à la Chambre les dépenses énormes que les contribu-

bles canadiens doivent subir pour assurer la sécurité des voyageurs canadiens.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député au sujet du terrorisme. Nulle personne sensée ne peut entrevoir sans crainte l'arrivée du terrorisme sur notre sol et le fait que nous devons nous y préparer. Je sais que le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'en inquiète. Le Code criminel renferme actuellement des dispositions concernant les fausses menaces et les circonstances où une personne communique une fausse menace de faire exploser un avion ou autre. Les sanctions sont peut-être insuffisantes, mais elles sont actuellement à l'étude. Je puis garantir à mon collègue que nous tiendrons compte de sa demande en vue de parer tout problème futur.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)